

PARTIE CIVILE : KATHLEEN BAUX

PROCES AZF-TOULOUSE

22 février 2017

**QUESTIONS A L'EXPERT
PAUL ROBERT**

Partie 2

Plan EDF du réseau 20 kV du poste Lafourguette

Partie 2 - Questions sur le plan EDF du réseau 20 kV lié au poste Lafourguette, incomplet et incohérent

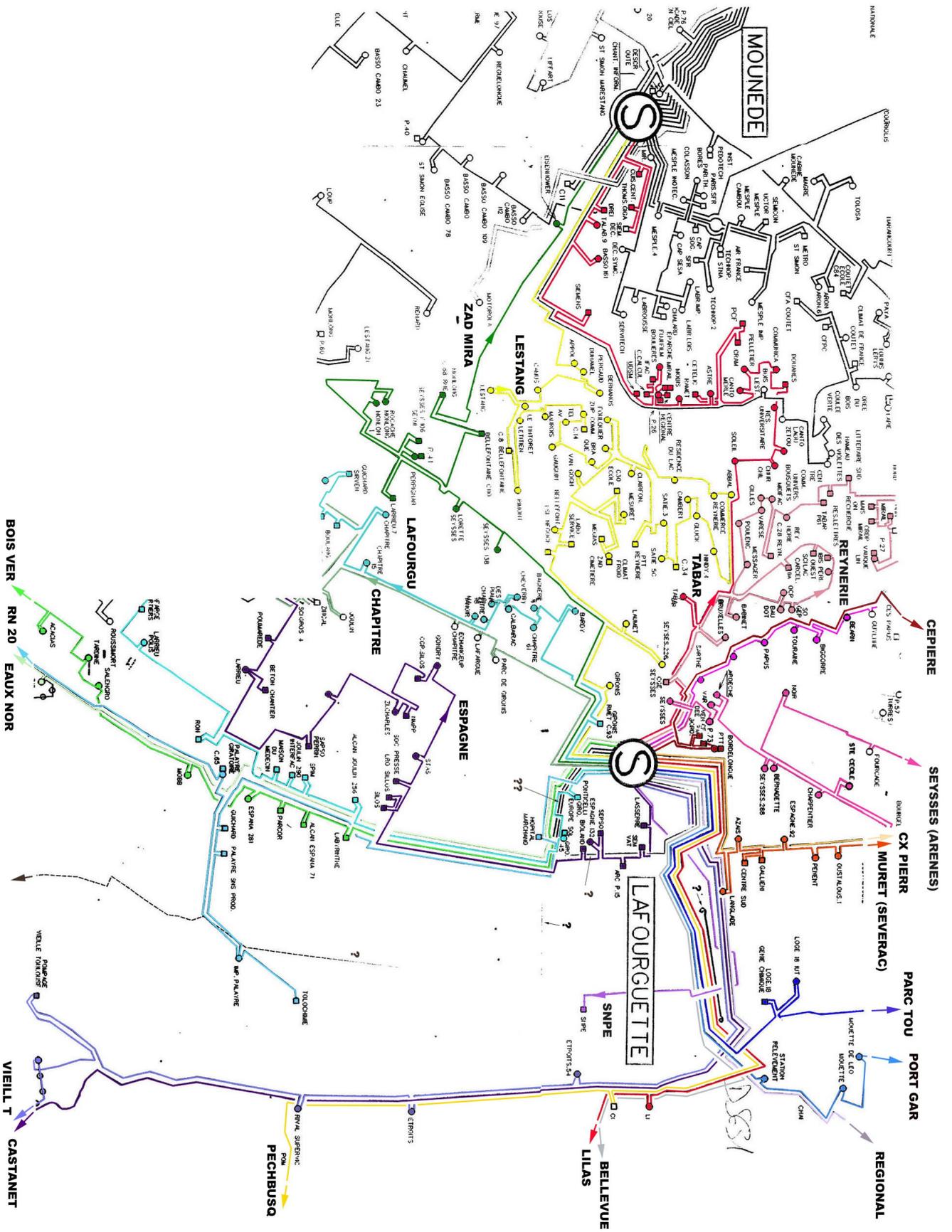
Les experts judiciaires électriciens Paul ROBERT et Pierre MARY ont inséré dans leurs rapports et leurs exposés un plan du réseau moyenne tension fourni par M. Recapet d'EDF Toulouse (pièce D5630 et D5631).

Ce plan comporte l'ensemble des départs de lignes 20 kV depuis le poste électrique Lafourguette. Le fil de l'eau de la pièce D6270 p61 permet de reconnaître et de nommer une grande partie des départs de lignes 20 kV visibles sur les plans des pièces D5630 et D5631.

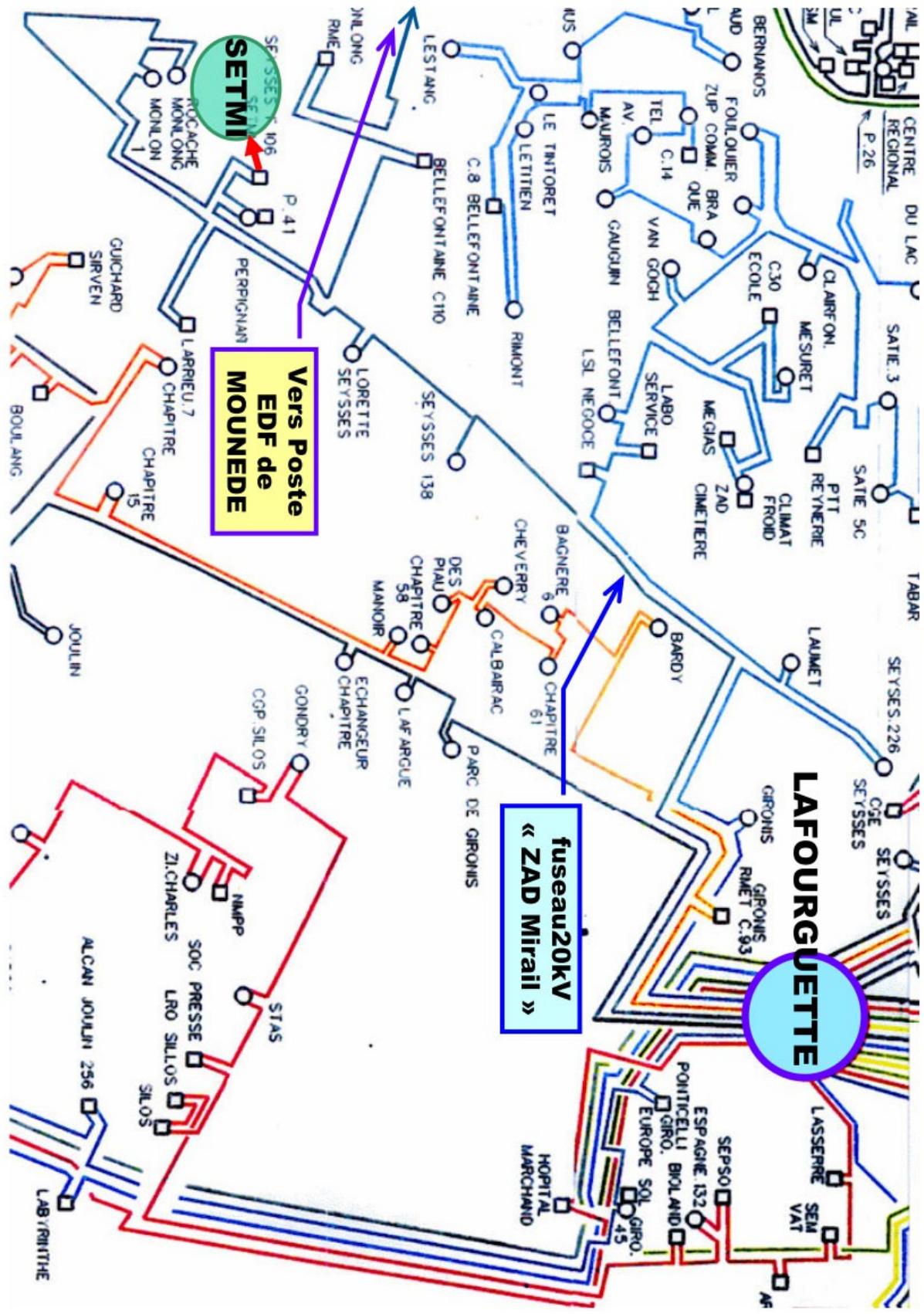
Ce plan D5631 comporte pourtant de nombreuses anomalies.

- Deux départs de lignes au moins ne trouvent plus de continuité sur ce plan à partir du chemin de Gironis.
- Des lignes en pointillés au sud de l'usine AZF ne sont pas identifiées.
- Des tracés de lignes ont été interrompus pour passer d'autres lignes qui ne sont pas tracées sur ce plan.
- Un recouplement de deux feuilles sembla avoir été fait en horizontal et cache une partie des informations (Hôpital Marchant par exemple)

Les questions ci-dessous sont l'objet de l'élément nouveau EN03 de mes conclusions remises le 24 janvier à la Cour d'Appel de Paris. J'attends des réponses de la Cour à leurs sujets.



cheminement alimentation électrique de la SETMI



QUESTIONS

- 1/ Pourriez-vous identifier les lignes HT de 20 kV incomplètes, les lignes interrompues et les éléments inconnus repérés en rouge sur ce plan de la pièce D5631 ?**
- 2/ Pourriez-vous confirmer si les incidents de 9h50'48 du fil de l'eau reportés en fin de listing dans la page 61 de votre rapport final D6271 reportés correspondent-bien à toutes les lignes mises en couleur sur le plan 20 kV d'EDF (pièce D5631) ?**
- 3/ Le premier des 23 incidents de cette liste d'événements découverts à la seconde de 9h50'48, vingt-sept minutes avant la catastrophe, concerne la ligne ZAD-Mirail. Cette ligne a été le siège du tout premier incident de 10h17'55.77 lié à l'usine SETMI, îlotement confirmé par son directeur M. Haillecourt. Avez-vous une explication pour cette coïncidence ?**
- 4/ Pouvez-vous confirmer à la Cour que l'ensemble de ces incidents de 9h50'48 sont bien antérieurs à l'explosion du hangar 221, font partie des événements antérieurs comme les nombreux témoignages du dossier et restent donc à être expertisés ?**
- 5/ Ayant écarté de vos études ces incidents de 9h50'48, confirmez-vous à la Cour que les conclusions de votre rapport final sont à modifier en fonction de ces nouvelles données ?**